

Adresse du conseil général de la commune de Criquebeuf-sur-Seine (Eure) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce l'envoi d'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Criquebeuf-sur-Seine (Eure) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce l'envoi d'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27242_t1_0500_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

intrigant, que tout homme dont les pas n'ont pas été marqués par la vertu et la moralité les moins équivoques, soit éloigné de toutes les fonctions publiques, ou soit arraché de ce poste s'il y est parvenu.

Voilà, citoyens représentants, les vœux d'une administration qui, par la force de l'instruction et de l'exemple, propage l'esprit public, maintient l'exécution sévère des lois, a détruit l'idole du fanatisme, proscrit sans aucun effort tous ses apôtres, renversé ses autels, écarté les fausses terreurs de la famine, et fait jouir sans aucun mélange ses administrés de la plus grande sécurité par la confiance dans ses représentants et dans les mesures de salut public et de sûreté générale qui ont écrasé les ennemis du dedans et fait trembler ceux du dehors. S. et F. »

GIRLEX, BARTIT, BOUYGNE
[et une signature illisible].

13

Les administrateurs du district de Mezenc (1) annoncent à la Convention nationale qu'ils viennent d'adresser au directeur des monnoies 289 marcs 7 onces 6 gros d'argenterie provenant des ci-devant églises de leur district. Ils joignent un tableau désignatif des communautés ou des églises supprimés d'où provient l'argenterie, le détail des objets d'argenterie, le poids de chaque objet, et le nombre des pièces envoyées.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

14

Le conseil-général de la commune de Criquebeuf-sur-Seine, département de l'Eure, annonce à la Convention nationale qu'il vient de lui adresser une caisse contenant 19 marcs 5 onces d'argenterie provenant de la ci-devant église de cette commune, avec 24 liv. en or et 54 liv. en argent, 55 liv. en assignats, et 4 chemises provenant de dons patriotiques.

Il invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les factions soient anéanties, et que la justice, la probité et la République n'aient plus d'ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Criquebeuf, 4 germ. II] (4).

« Citoyens représentants,

Le fanatisme a expiré dans notre commune, nous vous en faisons passer les hochets et les débris consistants en 19 marcs et demi 1/8 [de marc] d'argenterie. Nos jeunes défenseurs de la patrie partent avec l'assurance de vaincre et ils ont juré d'être dignes de la cause qu'ils

(1) Et non Mézène, Ardèche.

(2) P.V., XXXVIII, 19. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXVII, 20. Bⁱⁿ, 3 prair et 3 prair. (2^e suppl^t).

(4) C 304, pl. 1132, p. 10.

défendent. Pour vous, montagnards purs, déjouez les complots de tous les traîtres, et restez inébranlables à votre poste, que les factions soient anéanties, que la justice et la probité triomphent de toutes les entraves, et la République fondée sur ces bases inaltérables s'affermira à jamais. S. et F. »

DELAFOILLIE (maire), JEUFROY, SAINT-PIERRE, JÉHIS, L. SAINT-PIERRE, DEBOOS, C. LE FOUY.

P.S.: Nous avons inséré dans la caisse qui contient l'argenterie 24 livres en or, 48 livres, plus 6 livres en argent, 4 chemises et 55 liv. en assignats que nous déposons sur l'autel de la patrie avec les procès-verbaux y contenus.

15

La Société populaire de Lignières, département du Cher, annonce à la Convention nationale qu'elle a envoyé au district de Tell-le-Grand, ci-devant Château-Meillant, pour être offert aux défenseurs de la patrie, 73 chemises, 42 paires de souliers et 47 poignées de chanvre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lagnières, 24 germ. II] (2).

« Ceux des citoyens de la commune de Lignières et de celles environnantes qui ne peuvent participer à l'avantage de combattre pour la patrie, se font un devoir de porter des secours de différentes manières aux soldats républicains. Nous nous empressons de vous annoncer l'envoi que nous avons fait, le 28 ventôse, au district de Tell-le-Grand, ci-devant Château-Meillant, de 73 chemises, 42 paires de souliers et 47 poignées de chanvre, qui ont été déposés dans notre société, et sont destinés pour nos frères d'armes des frontières.

Liberté, égalité, fraternité. »

MIELLET, PERROT, TAILHANDIER, PELLETIER.

16

Le conseil-général de la commune de Cuisery (3) invite la Convention à ne quitter la massue qui terrasse les conspirateurs et l'hydre tyrannique, que lorsque le sol français sera totalement purgé des traîtres et des royalistes; il envoie un extrait du procès-verbal d'une délibération qui constate les premiers produits de son atelier de salpêtre; il annonce qu'un registre est ouvert, où chacun s'empresse de se faire inscrire pour des dons à nos braves frères d'armes.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (4).

(1) P.V., XXXVIII, 20. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t).

(2) C 304, pl. 1132, p. 11.

(3) Saône-et-Loire.

(4) P.V., XXXVIII, 20. Bⁱⁿ, 3 prair.